**COUPE DE LA PROVINCE MESSIEURS ET DAMES**

Lors de l’assemblée provinciale du 12 septembre, le comité provincial vous a communiqué que celui-ci voulait redynamiser la coupe de la province qui était vraiment tombée en désuétude.

Il a donc décidé de rendre obligatoire la participation d’une équipe pour les clubs qui compteraient au moins 15 affiliés à la date de la reprise des championnats. Ces clubs peuvent bien entendu inscrire plus d’une équipe s’ils le désirent.

En ce qui concerne les clubs de moins de 15 affiliés, ils peuvent bien évidemment y participer mais sans obligation.

Au moins les deux premiers tours se feront de manière la plus régionale possible. La date butoir pour le premier tour est fixée au 23 novembre 2022, celle pour le second tour au 25 janvier 2023. Les dates pour la suite vous seront communiquées ultérieurement.

Contrairement à ce qui a été publié dans notre compte-rendu de la réunion du 8 août, le droit d’inscription est de 5 euros pour toutes les équipes, l’amende pour non-participation est de 30 euros et le forfait pendant la compétition est de 50 euros. Nous avons voulu rendre les frais de participation démocratique, mais sanctionner un peu plus fort, dans un souci de crédibilité de la compétition, les mauvais élèves.

Le comité a fixé les prix des vainqueurs à 200 euros pour les messieurs et 100 euros pour les dames, tandis que les finalistes recevront 100 euros pour les messieurs et 50 euros pour les dames.

**Le règlement s’établit comme suit** :

* Pour chaque équipe, une composition de 4 joueur maximum, du même club, devra être rentrée avant le début de celle-ci et ne pourra être modifiée en cours de compétition.
* Les équipes sont composées de deux joueurs pour les simples, deux joueurs supplémentaires pourront disputer les doubles, la composition du double peut être donnée juste avant le déroulement du match de doubles.
* Les équipes peuvent être composées sans restriction de classement. Le classement du joueur le jour du match est pris en compte.
* La coupe messieurs sera réservée exclusivement aux messieurs, tandis que la coupe dames sera réservée exclusivement aux dames
* La compétition se joue avec handicap, les matchs se disputent en 4 sets gagnants, les points d’handicap sont ajoutés au début de chaque set.
* Pour les points d’handicap, il y a lieu de se référer aux tableaux d’handicap ci-joints.

Pour le double on calcule les points d’handicap entre les 4 joueurs participants au double, ensuite on divise par quatre et on arrondit à l’unité supérieure.

* A la belle, le changement de côté s’effectue au moment ou la paire qui n’a pas reçu de points d’handicap obtenu 5 points.
* Les vainqueurs de la coupe de la province, devront participer obligatoirement à la coupe de l’aile francophone.
* Le responsable de la coupe tranchera tout litige et se réfèrera aux règlements en vigueur à l’AFTT.

Les inscriptions sont reçues par mail jusqu’au 2 octobre. Le tirage au sort du premier tour, sera effectué au local du TT Montzen-Jeunes le mercredi 5 octobre à 20.30.

Les résultats pourront, peut-être, être encodés en ligne via le site habituel utilisé pour les rencontres de championnat (l’informaticien de l’AF voit si c’est possible avec le concepteur du site). A défaut de pouvoir le faire, les feuilles papiers seront utilisées et devront être envoyées soit par mail, soit par courrier postal. Ils communiqueront les résultats par mail le plus rapidement possible.

Nous espérons que cette formule sera bien accueillie par tous nos clubs et dans l’attente de vos inscriptions nous vous souhaitons une bonne saison 2022-2023.

Le responsable de la coupe de la province

MAURAGE Didier

Maurage Didier, 23 Rue Saint Paul 4840 Welkenraedt 0485/51.55.75 didiermaurage8@gmail.com



